



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes SOPFA  
Amt für Berufsberatung und Erwachsenenbildung BEA



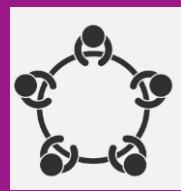
Centre de carrières  
Laufbahnzentrum

## Concept fribourgeois

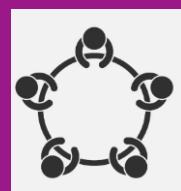
### d'Espaces d'Apprentissage

Version 17.02.2025

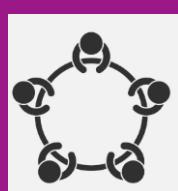
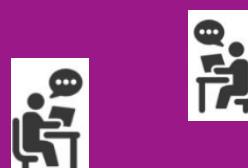
#### Espace d'apprentissage FRIBOURG (SOPFA)



#### Espace d'apprentissage BULLE



#### Espace d'apprentissage MORAT



Portail CBA

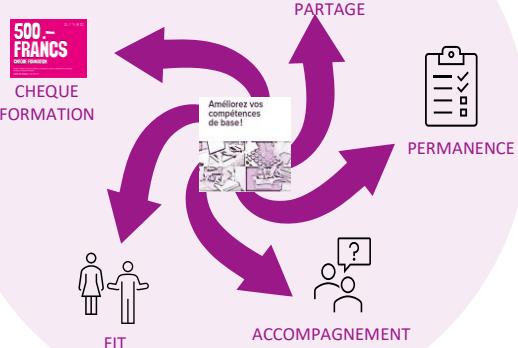
TEMOIGNAGE ET  
PARTAGE



PERMANENCE

500.-  
FRANCS

CHEQUE  
FORMATION





## Table des matières

1. Contexte et définition .....	4
2. But .....	4
3. Aménagement d'un EA .....	4
4. Animation de l'EA.....	5
5. Coordination .....	5
6. Formations au sein de l'EA .....	5
6.1. Ateliers thématiques .....	6
6.2. Cours intensif CBA.....	6
7. Rôles des acteurs impliqués .....	6
8. Principes de financement.....	7
8.1. Coûts pouvant être prise en compte dans un EA .....	7

## 1. Contexte et définition

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) est responsable de la réalisation des objectifs fixés dans le programme cantonal d'encouragement de l'acquisition et du maintien des compétences de base chez les adultes.

Le programme de la période 2025-2028 prévoit la mise en place d'Espaces d'Apprentissage (EA). Cette approche, inspirée des centres d'apprentissage développés dès les années 2000 en Europe et depuis 2017 dans certains cantons CH, vise à répondre au défi de l'apprentissage tout au long de la vie (Life Long Learning - LLL).

Dans le contexte fribourgeois, le public visé concerne les adultes dès 18 ans désirant améliorer leurs compétences de base et, pour les personnes allophones, maîtrisant l'oral dans une langue locale.

Ainsi, un EA est un lieu ouvert au public de façon large et dans lequel une partie de l'espace est aménagé pour permettre l'acquisition des compétences de base chez les adultes. L'accès à cet EA est flexible, gratuit et priorise le développement de l'autonomie. Aucune inscription, ni durée de présence n'est fixée. Un.e professionnel.le de la formation des adultes est disponible pour soutenir ponctuellement les personnes. Cet espace favorise l'utilisation du numérique dans l'apprentissage.

## 2. But

En introduisant plus de flexibilité dans les modalités d'apprentissage, le canton de Fribourg diversifie ses prestations en compétences de base pour mieux répondre aux besoins des publics cibles et ainsi améliorer l'accès à la formation tout au long de la vie. Le renforcement de la coordination cantonale est un autre but visé par la mise en réseau de ces EA. Cette coordination doit permettre d'améliorer la complémentarité et visibilité de l'offre en compétences de base.

## 3. Aménagement d'un EA

L'organisme responsable d'un EA a une activité ancrée localement et accueille un public diversifié (par ex. bibliothèque, maisons de quartier...)<sup>1</sup>. Il est responsable de l'aménagement de l'EA, de la mise à disposition de l'infrastructure et du matériel nécessaire. Le lieu est identifié par une signalétique claire. Un environnement chaleureux et convivial est aménagé. Le matériel pour l'intégration du numérique est mis à disposition (ex. accès wifi, ordinateur ou tablettes). La possibilité d'imprimer des documents est également proposée.

Le lieu a des horaires d'ouverture réguliers d'au moins 3 demi-jours hebdomadaires. Il est constitué d'au moins 3 places de travail individuelles et d'une place de travail en groupe (max. 6 pers.). De plus, un espace est prévu pour des entretiens individuels (cabine acoustique intégrée à l'EA ou pièce hors de l'EA) lié à la présence d'une permanence du portail CBA. Du matériel est mis à disposition de l'animatrice ou l'animateur pour répondre à une diversité de besoins (ex. beamer ou tableau blanc, matériel de formation d'adultes...).

---

<sup>1</sup> Exemple schématisé en annexe

Pour terminer, un coin « Pause-café » est disponible pour favoriser les échanges informels.

#### 4. Animation de l'EA

Une animatrice ou un animateur est disponible au moins 3x3 heures par semaine pour soutenir ponctuellement les adultes dans l'acquisition de compétences de base. Son activité vise l'autonomie des adultes. Pour ce faire, des ressources didactiques sont recensées ou développées et mises à disposition. L'usage des technologies est intégré à l'apprentissage.

Cette personne est un.e professionnel.le de la formation des adultes ayant de l'expérience dans le domaine des compétences de base. Des bénévoles peuvent aider cette personne dans ses activités. Le cas échéant, elles ou ils sont placé.e.s sous sa responsabilité pédagogique.

Le périmètre de soutien à l'apprentissage est défini par les documents cadres du SEFRI intitulés « cadres d'orientation en compétences de base » : [TIC](#), [mathématiques](#) et [langue](#).

Au besoin, l'animatrice ou animateur oriente les adultes vers le portail CBA ou un cours simplement-mieux.ch/fribourg.

Chaque EA peut être utilisé par les adultes de manière autonome et sans soutien durant les horaires d'ouverture du lieu (par ex. horaires d'une bibliothèque).

#### 5. Coordination

La création d'un réseau cantonal d'EA vise à renforcer la coordination de l'offre et sa répartition sur le territoire cantonal. Chaque animatrice ou animateur d'un EA participe au développement d'un réseau cantonal d'EA.

Cette personne collabore avec les acteurs régionaux pour contribuer à faire connaître l'EA et l'ensemble des prestations en compétences de base (cours simplement-mieux.ch/fribourg, portail CBA). Ainsi, elle effectue un travail de communication et de promotion auprès des partenaires régionaux.

Elle se coordonne également avec les autres prestataires de formation pour mettre en la place des ateliers ou cours au sein de l'EA. De plus, elle contribue à la préparation et diffusion de supports de communication. Son but est de développer l'activité de l'EA.

Cette personne joue un rôle clé dans la dynamique à créer au sein de chaque EA et la mise en réseau régionale et cantonale de l'EA.

Le SOPFA choisit un organisme responsable de l'EA par région. Un prestataire de formation assure l'animation et la coordination de l'EA. Le SOPFA assure la coordination cantonale entre les EA.

#### 6. Formations au sein de l'EA

Chaque EA propose des offres de formation en son sein (min. 3 par an). Ces formations sont données par des prestataires différents. L'organisme responsable de l'EA peut proposer lui-même une formation par année. Le subventionnement des formations (ateliers ou cours) se fait, comme pour tout autre cours CBA, selon les principes décrits dans l'appel d'offre cantonal.

### 6.1. Ateliers thématiques

Ces ateliers sont des cours en petits groupes (de 4 à 6 pers.) proposés sur une durée limitée (de 2 à 12 fois 60'). Leur contenu correspond à une thématique liée à des besoins soulevés par les adultes et non couverts par l'offre régionale existante. Une inscription est requise et gérée par l'animatrice ou l'animateur de l'EA. Ils sont proposés gratuitement au sein de l'EA. Ces ateliers sont proposés par les prestataires CBA ou l'animatrice/teur de l'EA.

### 6.2. Cours intensif CBA

Un cours intensif CBA dure au minimum 6h hebdomadaire durant 4 mois. Une inscription est requise. Le cours ouvre dès 6 participants et compte au maximum 8 participants. Ils sont proposés gratuitement au sein de l'EA. Ces cours sont proposés par les prestataires CBA ou l'animateur/trice de l'EA.

## 7. Rôles des acteurs impliqués

Les rôles sont définis comme suit :

### Organisme responsable de l'EA

- Mise à disposition du lieu : 3 places individuelles, un espace pour 1 groupe de 6 personnes max., 1 « Bulle » ou un lieu pour entretien, 1 coin « Pause-café »
- Infrastructure informatique à disposition : wifi, 3 ordinateurs min.
- Horaire d'ouverture : minimum 3 demi-jours par semaine en libre accès
- Supports de communication (affiches, flyers...)

L'animatrice ou animateur de l'EA

- Formatrice ou formateur FSEA avec une expérience en compétences de base
- Soutien à l'apprentissage au min. 3x3 heures par semaine
- Organisation des ateliers et cours de l'EA
- Information, communication, mise en réseau et monitoring de l'EA

Les bénévoles (facultatif) sont en soutien de l'animateur de l'EA (apprentissage & communication).

Formatrice/teur des ateliers/cours proposés au sein de l'EA donne les cours proposés dans l'EA. Il s'agit d'un-e formatrice/teur d'un prestataire de formation.

### Ecrivain public (facultatif)

De manière facultative, la présence d'un écrivain public ou d'un service d'aide administrative peut être envisagée comme une offre favorisant la transition entre l'aide à des demandes urgentes et l'implication personnelle pour développer ses compétences de base. Cas échéant, sa présence a lieu hors des horaires de l'EA pour éviter toute confusion.

Canton - SOPFA :

- Définit le concept cantonal d'EA

- Facilite la collaboration dans la mise en œuvre des EA (SASoc, communes, prestataires, Fribourg pour Tous...)
- Crée et attribue les mandats de prestations (développement du réseau)
- Coordonne la gestion du réseau d'EA (but visé à terme, 4 séances par an)
- Est en soutien pour l'information et la communication des EA
- Gère la coordination du monitoring cantonal des EA pour le SEFRI

## 8. Principes de financement

Le subventionnement cantonal des EA prend la forme d'un contrat de prestation précisant le cadre et cahier des charges. Il est attribué au terme d'un appel d'offre ciblé auprès des prestataires de formation en compétences de base. Les contributions cantonales dépendent des ressources disponibles et sont utilisées en tenant compte des priorités fixées dans le programme cantonal CBA. Le subventionnement des EA ne dépasse en aucun cas le 80% des coûts effectifs.

Les organismes subventionnés s'engagent à respecter les principes du présent concept. Ils assument la gestion financière et le monitoring annuel des EA. Le SOPFA reçoit annuellement un rapport justifiant les dépenses et informant des données utiles au canton.

### 8.1. Coûts pouvant être prise en compte dans un EA

#### Mandat à l'organisme responsable de l'EA

- Les frais d'infrastructure (loyer, charges, mobilier, nettoyage, frais « gastronomie » pour coin café...)
- Le matériel et la maintenance technique, moyens IT (wifi, matériel informatique, imprimante...)
- Les frais de sensibilisation et communication (production de flyers, affiches, goodies...)
- Le travail de bénévoles

Les coûts qui peuvent être subventionnés :

- Frais « gastro » du coin café
- L'aménagement de l'EA en mobilier, signalétique, déco...
- Achat de matériel : tableau blanc, tablettes, portables, imprimantes...
- La maintenance informatique, les frais d'impression...

#### Mandat d'animation et de coordination

Les coûts qui peuvent être considérés pour l'animation comprennent :

- Les heures de soutien à l'apprentissage de l'EA
- Le temps de coordination et de gestion de l'EA
- La gestion de l'organisation des ateliers et cours
- La participation aux réunions de réseau
- La gestion de la promotion de l'EA et la participation à des événements en lien avec cette promotion
- Le suivi de la fréquentation pour l'établissement d'un rapport annuel
- La production d'un rapport annuel

## Annexe

### Exemple EA

